

Trois contrats de rivière en Brabant wallon

Contrat de rivière Gette et affluents

Le territoire couvert par le Contrat de rivière Gette correspond à deux sous-bassins hydrographiques : celui de la Grande Gette et celui de la Petite-Gette. Sont donc concernées les communes suivantes : Beauvechain (uniquement le village de L'Écluse), Incourt (sauf le village de Piétrebais), Jodoigne, Perwez, Ramillies, Orp-Jauche et Hélécine. Sans oublier les communes liégeoises, Hannut et Lincet.

Le bassin de la Gette (partie wallonne) couvre une superficie de 352 km². Les sources de la Grande Gette sont situées à Ramillies-Offus, dans le centre du village. La Petite Gette quitte le bassin versant à Neerheyllissem (Hélécine).

Contrat de rivière Dyle et affluents

Le bassin de la Dyle fait partie du bassin de l'Escaut. Il forme, avec la Gette, l'un des 14 sous-bassins hydrographiques délimités par le Gouvernement wallon en février 2000.

La Dyle prend sa source à Genappe. Après Grez-Doiceau, elle poursuit son parcours en Flandre, jusqu'à sa confluence avec le Ruppel. La longueur totale de son parcours est de 100 km, dont ± 35 km en Wallonie. La superficie du bassin wallon est de 668 km².

Les affluents principaux de la Dyle sont la Thyle (sous-affluent principal : l'Orne), le Train, la Lasne et la Néthen. Seize communes sont situées dans le bassin : Beauvechain, Chastre, Chaumont-Gistoux, Court-Saint-Étienne, Genappe, Grez-Doiceau, Incourt, La Hulpe, Lasne, Mont-St-Guibert, Ottignies-LLN, Rixensart, Walhain et Waterloo ont signé le contrat de rivière. Wavre le fera demain. Villers-la-Ville est toujours attendue.

Contrat de rivière Senne et affluents

Dix-neuf communes ont signé le contrat de rivière de la Senne. En Brabant wallon, il s'agit d'Ittre, Nivelles, Tubize, Braine-le-Château, Waterloo, Rebecq et Braine-l'Alleud. Les communes hennuyères sont Braine-le-Comte, Chapelle-Lez-Herlaimont, Morlanwelz, Seneffe, Ecaussinnes, Courcelles, Pont-à-Celles, Manage, La Louvière, Enghien, Soignies et Silly.

Le bassin de la Senne est composé de la Senne, le Hain, la Sennette, la Samme et la Thines. Il fait partie du bassin de l'Escaut. Sa superficie est de 597,7 km² et englobe 24 communes.